



## Concertation technique du **DISPOSITIF RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES (PREGEC)**

**Des perspectives  
de productions  
globalement  
moyennes à bonnes  
pour la région sauf au  
Centre et à l'Ouest du  
Sahel**

Réunis du 12 au 14 septembre 2018, à l'hôtel Sarakawa de Lomé, les membres du dispositif régional PREGEC ont examiné le déroulement de la campagne agropastorale et se prononcent sur les perspectives agricoles et alimentaires au Sahel et en Afrique de l'Ouest.

- 1.** Dans le cadre des préparatifs de la campagne, tous les Etats et leurs partenaires ont consenti des efforts importants pour soutenir les agriculteurs, pasteurs et pêcheurs en intrants agricoles (semences, engrais et pesticides), en matériels agricoles et en intrants vétérinaires (intrants zootechniques et vaccins). En plus, pendant la période de soudure, des opérations d'assistance alimentaire et humanitaire et de protection des moyens d'existence ont été mises en œuvre en faveur des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle de même que les populations affectées par les inondations notamment au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Guinée Bissau, en République de Guinée, au Mali et au Niger.
- 2.** Globalement, l'installation de la saison pluvieuse a été précoce au Centre et à l'Est mais tardive à l'Ouest du Sahel notamment en Mauritanie, au Sénégal et au Cap Vert en particulier. Ainsi, les cumuls de pluies enregistrées depuis le début de la saison jusqu'au 31 août 2018, sont globalement supérieures à la normale dans l'espace CILSS/CEDEAO. Par endroits, les abondantes pluies enregistrées ont provoqué des inondations ayant occasionné d'importants dégâts sur les infrastructures au Bénin et au Burkina Faso, en Guinée, au Mali et particulièrement en Côte d'Ivoire, en Guinée Bissau et au Niger où des pertes en vies humaines sont enregistrées. Toutefois, certaines localités ont connu des situations
- de déficits pluviométriques ayant entravé le développement et la croissance des cultures et des pâturages, notamment dans l'Ouest du Niger, le Centre et l'Ouest du Mali, la moitié Nord du Sénégal, l'Ouest et le Nord de la Mauritanie. En perspectives, le mois de septembre, serait pluvieux dans l'ensemble sauf à l'Est du Niger et dans la zone sahélienne du Tchad.
- 3.** Sur le plan hydrologique, malgré un démarrage relativement tardif de la montée des eaux, les grands bassins fluviaux de la sous-région enregistrent actuellement des écoulements globalement excédentaires par rapport à la normale hydrologique 1981-2010. Ceci a occasionné des crues exceptionnelles du fleuve du Niger qui ont inondé les cultures au Bénin, au Mali et au Niger.
- 4.** Sur le plan agricole, les conditions agro-météorologiques ont été favorables au parachèvement des semis des principales céréales pluviales (mil, sorgho, maïs) dès la fin de la 2ème décennie de juillet. Ces céréales sont actuellement à différents stades de développement avec une prédominance de l'épiaison-grenaison-maturation dans les zones soudaniennes, sahélo-soudaniennes et sahéliennes excepté certaines localités du Sahel Ouest où les cultures sont encore à des stades moins avancés. Dans les zones bimodales du Golfe de Guinée, les récoltes ont débuté en juillet pour la principale saison. Si la saison des pluies se poursuit sans attaques sévères des ravageurs

---

Organisée par le Comité permanent  
Inter-Etats de Lutte contre la  
Sécheresse dans le Sahel avec  
l'appui de ses partenaires, la  
réunion du PREGEC du mois de  
septembre a permis de réaliser une  
évaluation à mi-parcours de la  
campagne agricole et un suivi des  
actions menées.

jusqu'en fin septembre, voire en octobre dans la façade Ouest du Sahel, les récoltes 2018-2019 seront globalement moyennes à bonnes à l'échelle de la sous-région.

**5** Sur le plan phytosanitaire, la situation relative du Criquet pèlerin demeure calme dans toutes les aires de reproduction estivale de la région occidentale avec des effectifs faibles malgré les conditions écologiques favorables à sa reproduction. Toutefois, la chenille légionnaire poursuit son invasion dans la région avec des dégâts parfois sévères en particulier sur la culture du maïs au Bénin, au Burkina Faso, en République de Guinée et au Togo. En perspective, les infestations de la chenille mineuse de l'épi du mil, des oiseaux granivores et des sauteriaux pourront affecter les productions céréalières dans certains pays de la zone sahélienne notamment au Burkina Faso, au Mali, au Niger.

**6** Dans ces conditions, les productions de céréales attendues pourraient se situer entre 66 millions de tonnes pour l'hypothèse basse (dans le pire des cas) et 73 millions de tonnes, pour l'hypothèse haute (dans le meilleur des cas). En comparaison aux productions de l'année passée et à la moyenne des cinq dernières années, les variations seraient respectivement de +8 et +20% en hypothèse haute et de -1 et +10% en hypothèse basse.

**7** Sur le plan pastoral, le déroulement de la campagne agropastorale a été bon sur la moitié Est de la zone sahélienne. Par contre, dans la moitié Ouest où les conditions ont été défavorables, des déficits fourragers importants sont prévisibles, en particulier au Nord du Sénégal, en Mauritanie, au Centre du Mali et à l'Ouest du Niger.

**8** Sur les marchés agricoles, la période de soudure a été marquée par une offre de céréales locales inférieure à la moyenne mais toutefois suffisante pour satisfaire la demande. Excepté au Sénégal et au Cap Vert où les prix des principales céréales sont restés très proches de la moyenne quinquennale. Ailleurs, particulièrement dans les pays des bassins Centre et Ouest, ils sont restés supérieurs. Cependant, au regard du déroulement globalement satisfaisant de la campagne agricole en cours dans les pays du golfe de Guinée, les prix des céréales ont déjà amorcé leur baisse saisonnière. Concernant les produits de rente, les prix sont restés globalement en hausse par rapport à la moyenne sauf ceux de l'arachide qui ont connu des baisses par endroits.

**9** Sur les marchés à bétail, les prix des bovins et des petits ruminants sont globalement en hausse par rapport à la moyenne quinquennale excepté dans le Bassin Est où ils sont toujours en nette baisse à cause de la réduction de la demande nigériane. Malgré cette hausse, les termes de l'échange bétail/céréales sont toujours en défaveur des éleveurs en raison du niveau toujours élevé des prix des céréales.

**10** Dans l'ensemble, les conditions d'accès à la nourriture s'améliorent de plus en plus avec les récoltes de la grande saison dans les pays côtiers et les prémisses de récoltes effectuées dans les pays du Sahel. A cela, s'ajoutent les opérations d'assistance alimentaire (vente de céréales à des prix réduits, la distribution gratuite, le transfert monétaire, ...) qui se poursuivent encore dans certains pays notamment au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Tchad. Toutefois, la persistance de l'insécurité civile qui sévit dans certaines zones (Bassin du Lac Tchad, Nord et Centre du Mali et boucle du Liptako Gourma) et les ennemis de fin de saison des cultures (oiseaux granivores, chenille mineuse de l'épi) constituent les principales menaces pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région.

**11** La situation nutritionnelle demeure préoccupante dans la région avec des prévalences de la malnutrition aiguë globale dépassant les seuils de 10 et 15% dans certaines zones du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal et du Tchad, en dépit des efforts déployés par les gouvernements et leurs partenaires.

**12** S'agissant de la préparation des missions conjointes (Gouvernements, CILSS, FAO, PAM et FEWS NET) d'évaluation préliminaire des récoltes, seuls quatre pays (Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Libéria et Sierra Léone) n'ont pas réalisé cette année, l'enquête permanente agricole par manque de financement. Quant à l'organisation des ateliers nationaux d'analyse avec le Cadre Harmonisé, la collecte des données nécessaires est en cours dans tous les pays en dépit des besoins d'assistance technique exprimés par les pays.

**13** A l'issue des travaux de la concertation technique régionale, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

#### A l'endroit des pays,

- Valoriser l'eau disponible à travers la promotion des cultures irriguées de contre saison et de décrue (riz, maïs, blé et produits maraichers).
- Promouvoir une meilleure coordination de la lutte contre la chenille légionnaire à travers la création et l'opérationnalisation de Task forces nationales ;
- Poursuivre le renforcement des capacités en matière de gestion de la chenille (techniciens, vulgarisateurs, producteurs, ...)
- Elaborer un plan national de recherche et capitaliser les bonnes pratiques en matière de surveillance et de lutte contre la chenille et le criquet pèlerin ;
- Conduire des tests d'efficacité biologique des pesticides et promouvoir l'homologation des pesticides dont l'efficacité est éprouvée sur la chenille légionnaire ;



- Maintenir la veille informationnelle dans les zones à risque de déficit fourrager ;
- Poursuivre les actions d'assistance en faveur des agro-pasteurs et les pasteurs pour réduire les risques d'aggravation de leur situation dans ces zones ;
- Engager des actions vigoureuses de lutte contre la malnutrition dans les zones où les prévalences de la MAG demeurent au-dessus du seuil critique de 15% notamment au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Sénégal et au Tchad.
- Assurer le financement des dispositifs nationaux d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans leurs opérations de collecte des données nécessaires aux analyses avec le Cadre Harmonisé.

### A l'endroit du CILSS,

- Poursuivre le renforcement des capacités des experts nationaux à l'utilisation des outils de suivi de la campagne développés au niveau du Centre Régional AGRHYMET (suivi des pluies, des cultures et de la végétation, estimation des rendements et de la biomasse, etc.).
- Accélérer en collaboration avec les autres OIG (CEDEAO et UEMOA) la mise en œuvre rapide du plan régional de lutte contre la chenille légionnaire ;
- Renforcer les actions de plaidoyer en faveur de la mobilisation des ressources pour la gestion du fléau de la chenille légionnaire ;
- Accompagner les pays dans l'homologation des pesticides dont l'efficacité est éprouvée sur la chenille légionnaire

### A l'endroit des partenaires,

- Poursuivre et renforcer l'accompagnement des pays et le CILSS dans la mise en place et le fonctionnement des instruments de prévention et de gestion des crises notamment les dispositifs d'enquête permanente agricole (EPA), les systèmes d'alerte précoce (SAP), les groupes de travail pluridisciplinaire (GTP), les systèmes d'informations agricoles et à bétail (SIMA et SIMB) ;
- Appuyer la Task-force régionale et les pays dans la lutte contre la chenille légionnaire ;
- Appuyer les pays et le CILSS dans la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités sur l'outil Cadre Harmonisé.

Fait à Lomé, le 14 septembre 2018

### La réunion

